

de leurs croyances, par la raison que seuls, peut-être, ils n'en ont pas !

Quant à nous, ni les uns ni les autres nous n'acceptons la violence, la force ni la contrainte pour auxiliaires de nos idées; voilà tout ce qu'il faut; cela doit suffire à tout le monde. Vous avez vos idées, nous avons les nôtres; vous aimez la liberté, eh bien ! pourquoi ne l'aimerions-nous pas ? Entre vous et nous, laissons à lavenir le soin de décider. Vous voulez au fond, l'unité comme nous; l'unité se fera par la liberté. Voilà l'unique base de la conciliation future, et aujourd'hui l'unique gage d'une paix raisonnable et honorable. C'est la justice et c'est aussi la nécessité.

Cac enfin, songez-y, nous vous en conjurons ! Vous êtes en face du catholicisme et des catholiques, c'est à dire de la chose la plus persistante et des hommes les plus tenaces qui soient sur la terre. Peu importe que vous ne regardiez pas cette religion comme divine et comme éternelle; c'est notre avis, à nous ! Peu importe même que notre avis soit celui de la majorité des Français, comme dit la Charte, ou celui de la minorité, comme nous nous en conviendrons au besoin ! Si cet avis est celui de la minorité, la minorité ne vous l'imposera pas; que craignez-vous ? Si c'est celui de la majorité, à plus forte raison est-il respectable avec des institutions comme celles qui nous régissent ! Mais nous voulons charger nos pensées, dites-vous ; ayez autant de confiance que nous dans la vérité de vos principes, et proposez-nous-les pour nous faire changer les nôtres. Nous, nous ne ferons pas autre chose... Nous croyons que l'on ne prospérira pas les principes, qu'on n'emprisonne pas la conscience, qu'on ne convertit pas les têtes en les compant, et dans cette persuasion profonde nous renouons pour toujours l'usage de semblables moyens ! Nous vous faisons l'honneur de croire que vous n'avez pas une persécution contraire.

Si nous ne vous trompons pas, dites-le donc,—et alors, d'accord sur ce que nous voulons : la liberté ! d'accord sur le moyen dont il nous appartient à tous de nous servir : la liberté ! d'accord pour défendre la liberté contre ceux qui la menacent sur cette libre terre de France, nous aurons bien travaillé en sa faveur pour le présent et pour l'avenir !

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

On a eu l'obligeance de nous donner communication d'une lettre de Rome en date du 19 oct., écrite par un monsieur du clergé canadien qui visite en ce moment l'Europe, à un membre de sa famille à Québec. En visitant la ville sainte (Rome), il y a fait la rencontre de notre jeune compatriote, M. Théophile Hamel, peintre, et voici le résumé de lettre que nous livrons avec plaisir au public.

M. Théophile Hamel fait ici merveille, il est regardé par ses maîtres comme doué de talents rares pour la peinture. Il a commencé un grand sujet de sa propre composition; il y entre vingt-cinq personnages; je l'ai vu : jamais pinceau canadien n'a rien créé de semblable. Il doit aller passer une année à Florence et à Venise, si ses moyens pécuniaires le lui permettent, afin d'y achever ses études artistiques. M. Hamel sera donc le premier artiste qu'aura produit le Canada, le premier il pourra exhiber des tableaux qui ne seront pas l'œuvre de la simple reproduction; mais le faut-il dire ? ce jeune homme est ici à Rome à ses propres frais et dépens; tandis que Rome est peuplée de jeunes peintres qui y sont envoyés aux frais de leurs pays respectifs, ce jeune homme est oublié dans son pays; le Canada seul se montre insensible au développement du talent de la peinture. C'est là une honte pour notre patrie. Qu'elle s'éveille donc de son sommeil léthargique; qu'elle s'ouvre au talent naissant, et qu'elle lui fournit un aliment qui facilite son entier développement."

Nous apprenons par une autre lettre que sans un règlement de l'Académie de Saint-Luc, qui exige une plus longue fréquentation que M. Hamel n'avait pu encore en faire, le jeune artiste canadien aurait remporté le premier prix au dernier concours de cette célèbre académie. Sans cette circonspection, le tableau de sa composition qui y fut exposé devait, au dire même de ses confrères, lui faire obtenir la palme.

Notre gouvernement, à l'exemple du gouvernement français et des autres gouvernements qui entretiennent tant de pensionnaires à Rome, ne devrait-il pas venir au secours de ce jeune et brillant artiste dont les coups d'essai ont été des coups de maître, et lui fournir les moyens de développer un talent capable de faire tant d'honneur au pays ?

Canadien.

IRLANDE.

M. O'Connell vient de publier une lettre de la plus haute importance dans les circonstances où se trouve l'Irlande. Nous nous borrons à en citer aujourd'hui les principaux passages; nous reviendrons sur ce document. Il commence par dire que le triomphe des repealers est plus noble et plus grand que la victoire de Waterloo, due à la force brutale combinée avec la stratégie militaire. Pour jouir du fruit de cette victoire, il faut maintenant travailler à rétablir le parlement irlandais. Nous ne voulons pas faire de fanfaronnade, c'est pourquoi nous ne démons, pas provoquer un 42e meeting-monstre. Plus tard, nous reprendrons les meetings, s'il était avéré que les esprits de la population irlandaise eussent subi quelque changement au sujet de la question du repeal. Aujourd'hui les neuf-dixième de la population irlandaise se prononcent pour le repeal. Tout meeting-monstre serait superflu.

Nous avons pour le repeal la majorité de la population catholique, clergé et laïque, un très grand nombre de protestants, un nombre considérable de presbytériens, des dissidents protestants éclairés; il ne nous reste plus qu'à

nous concilier les restes des protestants; c'est là notre devoir et notre tâche. Nous avons à faire disparaître de ridicules jalouses et des craintes sans fondement. Nous devons donner à nos compatriotes protestants l'assurance que nous n'ambitionnons pas la suprématie civile ni religieuse, et que tout ce que nous voulons, n'est une vraie égalité.

Apôtre de la doctrine de la paix, n'ai-je pas constamment élevé la voix pour dire qu'un changement des institutions politiques ne devait s'opérer que par les moyens moraux et pacifiques, et qu'autrement une amélioration quelqu'importe qu'elle fût, ne vaudrait pas l'essus ou d'une seule poutte de sang ! Depuis l'émancipation obtenu, nous avons toujours cherché à nous concilier les orangistes, à combiner les couleurs verte et orange; et mieux encore, à combiner les populations dans les élections parlementaires et municipales; depuis l'émancipation, jamais il n'y a eu de préférence pour les catholiques au détriment des protestants. La haute position de lord-maire à Dublin a été remplie alternativement par un catholique et par un protestant.

Be-i son Dieu ! le peuple irlandais a tout ce qu'il faut pour faire une nation. Pourquoi exécreront-ils la suprématie catholique ? Les protestants d'Irlande savent bien que si les catholiques soulevaient une prétention pareille, les protestants auraient pour eux et avec eux les catholiques bête et infidèle, et derrière eux la protestante Angleterre. Rien de plus absurde que des apprehensions de suprématie catholique.

Dans le dernier procès qui nous a été fait, quelle a été notre conduite ? Aux protestations, aux insultes, nous avons répondu par une froide réserve interprétée par nos ennemis comme de la crainte et de la timidité. Cette réserve de notre parti était un calcul. Nous ne voulions pas effaroucher un seul anti-repealer ni l'empêcher de se jouter à nous ! Nous invitons les Irlandais non-repealers à réfléchir à tout cela. Qu'ils considèrent qu'avec le repeal ils n'ont rien à perdre et qu'ils ont tout à gagner. Le repeal rendra à l'Irlande le mouvement, les affaires, une circulation de numéraire de six millions ster. par an.

Le lord premier juge Bushe a dit : "L'union est une mesure qui tend à dégrader le pays en disant que le pays n'est pas digne de se gouverner lui-même." Elle fait revivre l'odieux et absurde nom de concorde, elle est le déni des droits de la nature à une grande nation, provoquant de ce que l'on ne peut supporter sa prospérité. Or, il est évident que l'Irlande ne saurait se prêter à cet étrange déni des droits de nature, qui lui appartiennent comme à une grande nation et à son peuple vertueux."

Nous sommes arrivés à une ère que où nous pouvons réaliser le repeal pacifiquement, tranquillement, légalement, constitutivement; une modification politique, pure de toute effusion de sang, comme celle de 1782, peut être réalisée sans difficulté.

Nous sommes mis en ce moment par l'esprit de conciliation le plus parfait, le plus envoi. L'association du repeal n'a pas la prétention d'ériger un parti O'Connell. Non; nous serons tout prêts à nous ranger sous la bannière de la maison de Leinster, si cette famille (plaise au Ciel que cela soit !) veut bien se rallier à l'Irlande; tout prêts à marcher sous la bannière de l'illustre famille de Charlemont ou de tout représentant de l'aristocratie irlandaise. Nous sommes tout prêts à reconnaître pour chefs de ce grand mouvement M. Gray Porter ou M. Sherman Crawford, ou tout autre homme de talent et de fortune, protestant ou catholique.

Mais surtout nous sommes tout prêts à donner, et nous donnons cordialement, la direction de la grande lutte destinée à réintégrer l'Irlande parmi les nations à Smith O'Brien, à l'honorable M. Hutchinson et à nos autres associés protestants ! La confiance illimitée que nous leur accordons doit être aux yeux des protestants un sûr garant que nous ne demandons pas mieux que de marcher avec eux. Nous sommes dans un temps d'excellente disposition et de tendance à la conciliation, toutes les classes de la population irlandaise n'ont qu'un but : s'unir pour maintenir l'état social dans toute son intégrité et avec les améliorations qu'il peut recevoir. La présence de forces considérables en Irlande doit rassurer tous les esprits contre la chance de succès de toute disposition violente ou révolutionnaire. Cette arme envoyée ici pour empêcher le repeal contribuera précisément et nécessairement à protéger la solution pacifique de cette grande question.

Tout favorise actuellement une combinaison, et le fédéralisme peut faciliter notre grand objet.

Et, d'abord, je proclame que je suis plus éloigné que personne de croire à mon infidélité, et je suis tout prêt à suivre quiconque cherchera à rendre à l'Irlande la puissance législative. Les repealers purs et les fédéralistes sont complètement d'accord sur ce point qu'il est urgent de faire disparaître légalement et constitutionnellement le statut de l'union, 50^e de George III, chap. 47. Il ne peut y avoir de fédéralisme qu'après la révocation de ce statut.

Maintenant, que les fédéralistes exposent avec la même franchise leur plan pour la reconstruction de la Chambre des Communes. Les repealers purs les y convient, ils les invitent par ma bouche à une discussion froide, loyale et impartiale de ces importantes questions.

Il faut avouer que les fédéralistes attribuaient à l'Irlande plus de poids et d'importance dans les intérêts du royaume qu'elle n'en pourrait devoir au plan des repealers purs. S'il établissait un parlement congressuel, comme le désirent les fédéralistes, un tiers environ des membres devrait être Irlandais; les deux autres tiers appartiendraient à l'Angleterre. Toutefois, M.